

LABORATOIRE DE RECHERCHE CINEMATOGRAPHIQUE



LIEUX
FICTIFS

IMAGES EN PRISON

ATELIERS DE FORMATION
ET D'EXPRESSION AUDIOVISUELLE

Friche la Belle de Mai
41, rue Jobin, 13331 MARSEILLE Cedex 03
Tél : 04 95 04 96 37 / 04 91 11 04 71
Fax : 04 91 11 04 72
Site web : www.lieuxfictifs.org
E-mail : contact@lieuxfictifs.org
Code APE : 921B

IMAGES EN PRISON

Lieux Fictifs est une structure associative qui produit des films documentaires et des œuvres d'art vidéo. L'association a été fondée en 1994, ses membres sont des cinéastes indépendants et des techniciens qui travaillent également pour la télévision et le cinéma.

Depuis 1997, Lieux Fictifs porte une action appelée "Image en prison" sous la forme d'Ateliers de Formation et de Création Audiovisuelle au Centre Pénitentiaire de Marseille. Les "Ateliers" tels qu'ils existent aujourd'hui sont le résultat d'une histoire et d'une présence quasi continue de l'image en prison depuis 1987.

Cette histoire s'appuie à la fois sur le parcours artistique et professionnel de deux cinéastes, Caroline Caccavale et José Césarini et sur une politique publique qui a rendu possible le développement d'un dispositif complexe, articulant plusieurs dimensions, prenant en compte à la fois la double nature du cinéma, art et industrie, et les difficultés inhérentes à la formation en milieu carcéral.

La formation y est conçue comme un processus éducatif global.

L'obtention d'un espace uniquement destiné au travail sur l'image, "le studio", et la conception d'un dispositif de travail suffisamment solide pour ne pas être absorbé ou approprié par la culture pénitentiaire ont permis que les ateliers s'affirment, année après année, comme un lieu de recherche et d'expérimentation sur l'image en prison.

1 - Le langage de l'image

L'image constitue un langage à part entière. En tant qu'objet de représentation, l'image est un moyen de mettre en mouvement sa pensée, de prendre conscience de l'altérité, de construire le récit d'une mémoire. Elle peut créer du sens et du lien social mais ne le fera que par un apprentissage. Il s'agit à la fois d'acquérir des compétences techniques, nécessaires pour réaliser des images mais aussi de ne plus être dans un rapport de consommation passive vis à vis des images, notamment télévisuelles.

De nombreux individus incarcérés sont illettrés et ont une relation à la lecture et à l'écriture très sommaire. Par contre, tous sont dans un rapport très fort à l'image. Ce rapport déjà présent dans leur vie à l'extérieur se retrouve renforcé lors de leur incarcération.

Cette relation, entretenue exclusivement avec la télévision, les place la plupart du temps dans la position de consommateurs d'image. La télé fait passer le temps, crée une présence, mais ne les aide pas à se regarder autrement et à envisager le monde sous d'autres aspects.

Le rapport entretenu avec l'image renforce le sentiment d'impuissance, sentiment qui est souvent exacerbé du fait de l'isolement du détenu par rapport au monde extérieur.

Le dispositif de formation est constitué de plusieurs dimensions qui sont autant d'entrées possibles pour interroger et s'interroger sur l'image : Qu'est ce qu'une image ? Comment faire une image ? Quelle est la place du spectateur ?

Ce sont ces questions que nous explorons, confrontons, interrogeons individuellement et collectivement dans les ateliers dans des aller-retour permanents entre regarder une image – penser une image – faire une image.

2- Le studio : un espace à part

Depuis décembre 1998, les ateliers sont installés dans le studio audiovisuel de l'Etablissement qui est un espace entièrement consacré à ce travail.

Dix années ont été nécessaires pour mener à bien ce projet. Financé par l'Administration Pénitentiaire et l'Association Socioculturelle et Sportive de l'Etablissement, le studio est construit sur les cours de promenade des anciens quartiers de haute sécurité.

La mise à disposition de cet espace par l'Etablissement Pénitentiaire n'est pas une carte blanche. Pour l'institution pénitentiaire, elle répond à trois objectifs : la formation professionnelle des détenus sur des postes techniques, la diffusion sur le canal interne de l'établissement d'émissions d'informations internes, et l'application de la politique culturelle inscrite dans le protocole qui lie le Ministère de la Justice et celui de la Culture.

Lieux Fictifs en tant qu'opérateur indépendant doit répondre à ces missions tout en y donnant du sens par rapport à ses propres préoccupations. L'ensemble des dimensions de travail mené dans les Ateliers n'est possible qu'avec le soutien et le financement d'autres institutions que ceux de l'Administration Pénitentiaire; le dispositif est soutenu par le Ministère de la Culture, le Fonds Social Européen, la Formation Professionnelle et les institutions locales y participent également.

Le fait d'occuper de manière permanente cet espace de 300m² permet d'envisager autrement le travail dans les ateliers.

Le travail s'y déroule dans "une relative liberté" : le personnel pénitentiaire n'y est pas présent. Pour les détenus, tant ceux qui participent aux ateliers que ceux qui n'y participent pas, l'espace du studio apparaît comme un espace de liberté dans lequel la pression de l'univers carcéral est moins prégnante.

Cette "liberté", parce qu'elle est fragile, a pour corollaire une responsabilisation des participants. Les relations au sein du studio ne sont pas celles qui régissent le quotidien de la détention. Les participants et les professionnels qui interviennent constituent une équipe dans laquelle chacun apprend à trouver une place, à accepter le regard des autres dans un souci partagé de faire aboutir un objectif commun. On ne se situe donc pas dans la logique du système carcéral qui, en les prenant totalement en charge, génère une tendance à la dépersonnalisation et la désocialisation.

L'appropriation progressive de cet espace a des conséquences sur le travail lui-même. Les productions qui sortent du studio se détachent de plus en plus profondément de la réalité carcérale quotidienne. Elles vont progressivement aborder, sur le mode de l'intime le vécu de l'incarcération, au travers de thématiques plus universelles, et de formes plus expérimentales.

Le studio permet aussi l'accès à des outils de travail plus performants. Le passage au numérique, au banc de montage mais surtout à la caméra, apporte une plus grande souplesse et une liberté de travail qui se retrouvent dans le contenu des réalisations.

3 - Le dispositif de travail

Seize places sont disponibles, chaque année, pour deux sessions de quatre mois et demi chacune.

Le Centre Pénitentiaire des Baumettes est une maison d'arrêt et les détenus sont dans des situations d'attente d'un jugement, d'un transfert ou d'une sortie.

La participation minimale est d'une session mais certains peuvent participer à trois ou quatre sessions. Ils sont rémunérés comme stagiaires en formation professionnelle. Les ateliers fonctionnent cinq jours par semaine, six heures par jour. Le temps du travail se

heurte souvent au rythme de la prison. Les ateliers ont dû intégrer ces contraintes qui sont la conséquence de l'acceptation par la prison de la présence d'un organisme extérieur.

Le recrutement des stagiaires se fait sur base de leur motivation; aucune compétence technique ou pré-requis scolaire n'étant exigé; ils n'ont aucune connaissance antérieure sur les outils techniques, les processus de communication audiovisuelle ou le langage cinématographique.

Des entretiens individuels entre les postulants et l'équipe de l'Atelier évaluent essentiellement la motivation et la capacité à s'impliquer dans un projet collectif. La liste des candidats retenus est soumise pour accord à l'Administration Pénitentiaire.

Le principe du travail suppose l'appropriation des outils techniques et des thématiques abordées; ils doivent être totalement impliqués dans le travail à réaliser. Les Ateliers ouvrent dans le temps et l'espace carcéral un espace de liberté et d'expression qui constitue en lui même une motivation forte.

Les premières semaines du stage sont consacrées à une formation technique générale et ensuite spécifique en fonction des besoins des productions; elle peut être individualisée selon les demandes spécifiques des participants et leur volonté de se spécialiser. Les anciens, qui ont déjà acquis des compétences techniques, contribuent également, de manière informelle, à transmettre leurs acquis et connaissances aux nouveaux.

4 - Une dynamique de production

Deux unités de travail cohabitent:

a) L'information interne et la programmation qui réinterrogent les formes télévisuelles :

On s'est interrogé sur la conception d'une émission d'information interne à destination de la population carcérale; l'objectif étant de permettre l'accès à une information de proximité concernant la santé, la justice, le social, les relations familiales, la culture...

Afin de rendre l'information plus efficace, c'est-à-dire « entendable » par la population pénale, le contenu des émissions est construit à partir de l'expérience personnelle des membres du groupe, de leurs représentations, de leurs interrogations.

Cela a abouti à la réalisation de plusieurs émissions de type "magazine", "rencontre – débat".

b) La création qui privilégie une approche cinématographique :

Chaque année, un réalisateur ou un cinéaste, en résidence pendant un an, propose un projet de création.

Chacun de ces projets s'appuie sur une méthode et une thématique personnelles et constitue une expérience difficilement reproductible. Le point commun de ces projets est la possibilité d'un regard et d'une parole depuis la prison et non sur la prison.

Les cinéastes accueillis viennent d'horizons divers : cinéma documentaire, art vidéo, cinéma expérimental. Leur venue dans les Ateliers résulte souvent d'une rencontre dans les festivals ou d'une proximité dans l'approche cinématographique.

La démarche nécessite un engagement fort et une capacité d'être à l'écoute des individus pour les accompagner dans un processus de création.

Le réalisateur ne vient effectivement pas pour réaliser un projet auquel les participants à l'atelier vont se soumettre mais pour soumettre une proposition, venue de son expérience ou de son imaginaire ; en se confrontant aux contraintes de la prison et aux désirs de personnalités porteuses d'une trajectoire et d'un vécu spécifique, cette proposition va se transformer, parfois se déformer. Le réalisateur doit alors accepter et accompagner cette mutation.

Dans cette rencontre, artiste et détenus partagent une manière d'appréhender leur humanité commune dans l'expression d'une façon d'être au monde.

Chaque « rencontre » est alors l'occasion d'ouvrir un chantier de réflexion et de réalisation autour d'une thématique.

Voici quelques exemples :

En 1999-2000, « Temps et Liberté : la forme du court-métrage » :

Joseph Césarini et Alain Dufau, accueillis successivement dans l'atelier, ont réalisé avec les participants trois courts-métrages : « *Mon Ange* », « *La vraie vie* », et « *Il y a un temps* ». Chacun de ces films explore de manière très personnelle le sens qui peut être attribué au temps de la détention.

En 2000-2001, « L'art vidéo » :

En janvier 2000, les stagiaires des Ateliers lisent un article dans une revue de Cinéma. Intitulé "*Sortir du cadre*", il est rédigé par Marc Mercier, artiste vidéaste, critique et programmateur. Dans ce texte, il remarque que, depuis peu, les artistes vidéo ont tendance dans leurs films à représenter l'enfermement psychique et physique.

Invité dans l'Atelier, il présente les films qui ont inspiré cet article. A partir de cette rencontre et de la découverte de la "poésie électronique", sera réalisée une installation vidéo, "*La Germination de l'Utopie*" et une émission documentaire "*Shirr*".

En 2002-2003, « L'acte de filmer » : "9 M2 pour deux"

Joseph Césarini et Jimmy Glasberg mènent une expérience cinématographique, axée sur l'acte de filmer « caméra poing », explorant l'usage de petites caméras numériques dans une réflexion sur le cinéma de l'intime. « *9m² pour deux* » a été mis en scène dans un décor de cellule reconstituée dans le studio. Les détenus y deviennent tour à tour interprètes et filmeurs de leur propre vie. Chacun d'entre eux s'exprime ainsi à travers des situations quotidiennes en une série de moments forts : amitié, indifférence, confrontation, solitude...

En 2003-2004, « La preuve par l'image » :

En partenariat avec le Centre de Recherche et d'Action Culturelle de Valence, une réflexion est menée au sein des Ateliers à partir de cette thématique. La question de « la preuve par l'image » y a été abordée du point de vue du spectateur.

Lors de la projection d'un film, il y a le temps pendant lequel une histoire est racontée aux spectateurs, puis il y a le temps de l'après-projection où chaque spectateur se raconte une histoire à partir de ce qu'il a vu/entendu.

Ce temps indéfinissable, cette histoire sans fin pendant laquelle un spectateur par un jeu complexe de (dé) ou (re) construction s'approprie les images vues pour leur donner du sens.

Le spectateur mémorise les images, les met en relation avec ce qu'il est : un être humain lui-même engagé dans différentes histoires avec une personnalité, des expériences, des attentes, des désirs, des rêves...

Ce qui nous intéresse est donc ce concept de traces ou d'empreintes laissées par les images dans l'imaginaire des spectateurs.

"*L'expérience de Yoanne*", film documentaire de 26 minutes, retrace le trajet de Yoanne à l'intérieur des Ateliers. Cette expérience qui dura plus d'une année l'a mené jusqu'à la réalisation d'un court-métrage : "*En sursis*". Ce film questionne la relation entre images mentales et images filmées, mettant ainsi en perspectives les questions de l'interprétation des images et des processus de création. "

2004 - 2005 : "*Mots pour maux*"

Cinéaste, vidéaste et professeur de cinéma, Dominique Comtat, travaille depuis plusieurs années sur le thème de la mémoire et de l'oubli dans une démarche personnelle de recherche minimaliste.

Accueilli en résidence dans les Ateliers de mars 2004 à janvier 2005, il a proposé un dispositif de travail qui s'inscrit dans les traces du cinéma de Robert Bresson sur le thème de « limites et frontières ».

Le résultat de ce travail est le film "*MOTS POUR MAUX*". Il est constitué de très courts-métrages, minimalistes et métaphoriques, sur le double sens des mots, formant une sorte d'abécédaire de mots qui ont un sens particulier en milieu carcéral et qui en ont un autre à l'extérieur de la prison (promenade, cantine, écrou, etc...).

« En amont du travail de réalisation j'ai dispensé un apprentissage technique (découverte et réflexion sur les techniques de l'image, du son et du montage) et théorique (réflexion sur l'image cinématographique, les différentes façon de créer du sens, l'économie de moyens, tout cela au vu essentiellement mais pas exclusivement de l'œuvre de Robert Bresson) afin que chaque détenu puisse être indépendant dans sa réalisation.

Ensuite j'ai décidé travailler avec eux sur le double sens des mots. En effet pour une personne comme moi qui ne connaissait pas le milieu de la prison, j'ai été étonné d'apprendre des sens nouveaux à certains mots que j'utilisais différemment à l'extérieur de ce milieu. Ainsi la cantine n'est pas le lieu où l'on prend ses repas, le réfectoire, ni la lourde valise de voyage mais l'action de commander des produits de première nécessité disponibles au sein de la prison. Ainsi le yo-yo, la Brinks, l'écrou, etc.

Ces mots me semblèrent alors source de rêve, d'imagination, de liberté, d'évasion.

*Chaque stagiaire a donc choisi un mot et en a défini deux sens avec des images et des sons. Ainsi le film "*MOTS POUR MAUX*" est-il constitué de huit petits courts métrages : "*Ecrou*", "*greffe*", "*Horizon*", "*Promenade*", "*Cantine*", "*Le temps*", "*Yo-yo*", "*Cellule*". »*

Dominique Comtat

Le principe de l'accueil en résidence a également été développé au Centre Pénitentiaire des Femmes, sous la forme d'ateliers ponctuels :

En 2000, Tiziana Bancheri a réalisé « *Mirage* », un film documentaire de 40 minutes écrit en 1999 en collaboration avec deux femmes incarcérées, Francine et Maguy.

Entre le besoin et le possible, il y a le désir, le rêve, la nostalgie...

« Le film raconte cet écart entre le désir et le possible. Le film recueille des témoignages sur la réalité émotionnelle de ces femmes avec comme première intention de révéler l'enfermement de la volonté comme un état de la condition humaine : deux femmes en prison... Elles se regardent dans la glace de la caméra... de leurs souvenirs, de leurs paroles, de leur corps resurgit la vie. »

Tiziana Bancheri

En 2002, Caroline Caccavale a réalisé « *L'épreuve du vide* », un film documentaire de 60 minutes écrit en 2001 avec Abdoulaye Diop Dany, acteur, metteur en scène et conteur africain, en collaboration avec trois femmes incarcérées : Samia, Annie et Josepha.

« L'incarcération, c'est l'épreuve du vide. "L'épreuve" au sens où il y a quelque chose à supporter mais aussi à dépasser. Supporter et dépasser quelque chose dont on ne sort jamais indemne.

Un acte imposé, qui peut, si on le dépasse, conférer une qualité, une dignité.

Ce film nous interroge sur ce dépassement.

Samia, Annie et Josépha, trois femmes incarcérées, deviennent trois personnages : une petite danseuse, un clown et une passagère...

Elles nous parlent de la traversée d'un territoire à l'intérieur de la prison; l'intérieur de l'intérieur en quelque sorte. Un territoire commun à tous dans lequel nous pouvons nous projeter... »

Caroline Caccavale

5 - La diffusion : une passerelle entre intérieur et extérieur

Un des enjeux, lors de la mise en place du dispositif, était que les réflexions et créations menées depuis la prison puissent rencontrer le public de l'extérieur.

Pour Caroline Caccavale, les Ateliers ne sont pas « *une expérience ponctuelle ou événementielle, ni une utopie, ni une action artistique de courte durée, qui peut laisser des*

traces pour ceux qui y participent ou qui ont la chance de le voir, mais qui risque de ne laisser aucune trace après son passage sur le lieu même. »

Ce travail est le produit d'une rencontre entre cinéastes, artistes vidéastes ou techniciens et des personnes incarcérées. Il constitue l'amorce d'un dialogue entre des citoyens "libres" et des citoyens "incarcérés" Mais le processus ne prend tout son sens qu'avec l'intégration d'un troisième élément : le spectateur.

Proposer d'autres images de la prison et des personnes incarcérées, c'est proposer à la société de s'interroger sur elle-même. La prison comme les personnes qui y sont détenues font partie intégrante de la société.

Le projet "Images en prison" doit permettre l'émergence d'une autre représentation sociale de la prison qui ne soit plus seulement construite sur des stéréotypes mais s'appuie sur des points de vue et des prises de parole de l'intérieur.

Les œuvres sont diffusées dans le cadre de festivals, rencontres cinématographiques ou colloques, au niveau national et international.

La reconnaissance de ce travail à l'extérieur ne fut pas simple étant donné le caractère expérimental de la démarche. La place occupée par le réalisateur, la dimension collective, les formes proposées ont troublé de nombreux professionnels du cinéma.

La sélection par des festivals de renommée internationale marque la reconnaissance de la démarche artistique de ces réalisations.

Ainsi, en août 2004, les Etats Généraux du Documentaire à Lussas ont organisé un séminaire sur le « Cinéma en prison » proposant une mise en réflexion de la démarche globale initiée dans les expériences menées.

Certains films sont distribués par le Ministère de la Culture au travers du catalogue "Images de la Culture" qui s'adresse aux organismes culturels, sociaux ou éducatifs pour une diffusion dans des lieux qui mènent une action culturelle en contact direct avec le public (établissements scolaires, bibliothèques publiques, musées, lieux de formation, écoles d'art, festivals....)

Le Centre d'Art Georges Pompidou a fait l'acquisition des droits d'un court-métrage, "La vraie vie", pour la collection du Musée d'Art Contemporain.

Le projet "*9m² pour deux*", expérience cinématographique dirigée par José Césarini et Jimmy Glasberg de mars 2002 à janvier 2003, a pu être restitué au grand public sous deux formes : une série documentaire (5 x26 minutes) diffusée en novembre 2004, sur la chaîne ARTE et un long-métrage de fiction sorti en salles en février 2006.

Un troisième axe de restitution de l'expérience sous la forme d'une installation vidéo est actuellement en préparation.

La diffusion publique du travail réalisé dans les Ateliers est prévue avec les détenus dès la conception des projets. La relation avec l'extérieur est un élément déterminant dans la responsabilisation des participants vis à vis du travail qu'ils accomplissent. Cela se traduit par : les conventions de droits à l'image qui précisent le type de diffusions envisagé pour le projet, par la signature d'un contrat d'auteur pour le travail d'écriture et de conception qui donne lieu à une rémunération. Le montant est certes symbolique car les circuits de diffusion sont généralement non commerciaux mais ce contrat marque la reconnaissance du travail de création fourni.

"*9m²*" a pu s'inscrire dans l'industrie du cinéma et, à ce titre, génère une exploitation commerciale. Cela a donné lieu à la signature de contrats particuliers avec les dix détenus qui y ont participé comme co-auteurs – dialoguistes et interprètes. Ces contrats ont été rémunérés selon les tarifs professionnels du secteur du cinéma.

6 - Démarche pédagogique

En milieu carcéral il est extrêmement difficile de mobiliser les individus qui ont tendance à se replier sur eux-mêmes et à considérer comme négatif tout ce qui peut leur être proposé par l'institution dans le cadre d'une politique de réinsertion.

Le cinéma comme tout ce qui est relié à l'image dispose d'un fort pouvoir attractif qui permet d'amener les individus à s'engager dans un processus de travail dans lequel ils peuvent se dépasser.

La dynamique de réalisation et les thèmes des projets impliquent un travail de réflexion, de conception et d'expression dans lequel ils s'étonnent souvent eux-mêmes. Le dispositif technique qu'induit le cinéma oblige chacun d'entre eux à une rigueur professionnelle nécessaire à la réussite du travail collectif.

La dimension éthique de l'acte de filmer est constamment posée : faire une image n'est pas un geste anodin. Cet acte engage une double responsabilité : celle de celui qui filme et celle de celui qui est filmé. Chacun choisit d'être ou ne pas être filmé. Des conventions d'autorisation de diffusion explicitant le droit à l'image sont signées par ceux qui acceptent d'être filmés. C'est un droit qu'ils peuvent exercer à tout moment dans la mesure où ils interviennent à toutes les étapes de fabrication. Cela les amène à réfléchir aux conséquences de cette implication, dans la perspective de la reconstruction d'une image d'eux même.

Accompagner ce processus est fondamental pour Caroline Caccavale: *« Il me semble bien plus intéressant de penser qu'une personne détenue puisse se "réenvisager" plutôt que se "réinsérer". Cela correspond à un processus normal que tout individu est censé faire tout au long de sa vie pour se construire. J'opposerai donc à ce terme celui de la "réinsertion" qui me semble stigmatisant et trop limité.*

Quand on sait qu'il est difficile de penser tout seul et encore plus avec d'autres qui ne pensent pas, on comprend la nécessité d'introduire dans ce lieu des artistes, des cinéastes, des intellectuels, qui permettent à chaque détenu de mettre à l'oeuvre une pensée, une interprétation du monde.

(...)

Il ne s'agit donc pas d'introduire la culture en prison, comme on a introduit la télévision. L'art et la culture ne sont pas des objets de consommation, ils ne sont pas là pour divertir, faire passer le temps ou pour oublier et adoucir les conditions de détention.

L'art et la culture sont là pour construire du lien entre soi et les autres, entre ici et maintenant (la prison) et le monde. »

Les effets de ce travail sur le parcours individuel des participants sont difficiles à évaluer dans le temps. Cependant, à partir d'une telle expérience, de nouveaux désirs peuvent émerger, à partir desquels il est possible de construire des projets pour la sortie mais également pour le temps de détention qui reste.

L'utilisation d'outils techniques complexes (caméra ; éclairage ; banc de montage numérique) les prédispose à l'apprentissage d'autres techniques nécessaires à la réalisation de leur projet.

Le développement d'un projet d'insertion professionnelle dans le secteur audiovisuel n'est pas la finalité du projet. Cela peut cependant constituer une possibilité pour certains des participants qui ont manifesté des compétences particulières. Lorsque le cas se présente, Lieux Fictifs soutient la personne détenue dans son projet, en accompagnant sa démarche auprès des services pénitentiaires d'insertion et de probation qui suivent avec le juge d'application des peines, la mise en place du projet de sortie. La structure a également un rôle de relais auprès du réseau professionnel local.

L'amélioration de l'expression orale et écrite ainsi que le développement d'un sens critique constituent des atouts indéniables pour la capacité de proposer, développer et mener à bien un projet personnel.

Conclusion

Comme le souligne Caroline Caccavale, réalisatrice et coordinatrice de l'action, « *Il y a la volonté de reconnaître et de donner les moyens aux détenus d'exercer un certain nombre de leurs droits que j'appellerai ici les droits fondamentaux de l'être humain.*

Il y a celui de la formation et du travail mais aussi celui de la pensée, de l'imaginaire, de la mémoire et donc de l'identité. (...)

Je pense que donner des droits aux gens et leur redonner de la dignité, c'est pédagogique. C'est la seule chose qui leur permette de s'arracher à l'idée qu'ils se font d'eux-mêmes, qui est souvent profondément dévalorisée. On trouve souvent dans les prisons une sous-culture, une sous-éducation ou un sous-travail. Et je pense qu'il est difficile de faire comprendre à des gens qu'ils ont des devoirs vis-à-vis de la société, mais que cette société, elle, n'en a aucun. Cela concerne bien sûr l'Administration Pénitentiaire mais aussi les collectivités locales et tous les autres ministères - de la Culture, de l'Education, du Travail - et cela nous concerne nous tous en tant que citoyens. »

Anne de Marans - collectif Lieux Fictifs